

REUNION PLENIERE D'AVANT SAISON DES DELEGUES

Réunion du Vendredi 31 août 2018 à 17 h 30

P.V. N° 2

Président : Monsieur André ABLARD

Vice-président délégué : Monsieur Yves SAEZ

Secrétaire : Monsieur Jean-Luc PHILIPPS

Représentant du CD : Monsieur Gérard IVORA

Membres : Mesdames Christine COUCAUD - Béatrice MONNIER - Messieurs Jacky BALLON – Mourad NDAW - Yvan MASSOLO - Marc PASERI.

Absents excusés : Messieurs Robert ANDRE - Patrick FAUTRAD – Gérard PY

Délégués présents : Mesdames Valérie TOMASSONE – Catherine DARDON – Laure MARTINEZ -Messieurs Francis BERNAL – Bernard BIAVA – Guy BOLARD – Henry Paul DESVIGNES – Stéphane DONDERO - Jacques DUPONT – Christophe ESCUDERO – Marc ESCUDERO – Pierre ESQUIER – Jean-Yves FAUCHER - Jean Pierre FRANCESCHINI – Marc GIRAUD – Patrick GUIGUES – Bernard JANIN – Julien LE DORAN – Jean Claude LOVISOLO – Michel MOMBOISSE – Jean Paul MULDER – Marc PIOVETTI – Christian RINAUDO – Blaise SASSO – Jacky SICHNKNECHT – Florent VILLANOVA – ZARCONI Charles.

Délégués excusés : Messieurs Michel ALEXANDRE – Francis MINISCALCO – Christian ROERO – Benyagoub SABI – Pierre VALENTIN.

Délégués non excusés : Messieurs Serge BATTAGLIONE - Khirdine BENNOUR – Slah HACHANI

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €), ou joints par chèque s'il ne s'agit pas d'un club,

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

Monsieur William PONT, Vice-Président délégué, excuse Monsieur Pierre GUIBERT, Président du District, retenu ce soir par la réunion plénière des arbitres au Cannet des Maures. Il souhaite une bonne saison à tout le monde et rappelle à tous qu'ils représentent le District du Var et qu'à cette occasion ils doivent avoir un comportement et une tenue irréprochables. Il regrette qu'il n'y a pas plus de délégués féminines.

Suite au départ de Monsieur Gérard GUESDON il présente Monsieur André ABLARD, nouveau président de la commission des délégués.

Il ajoute que la saison 2018-2019 sera une saison compliquée suite aux changements intervenus (12 équipes par poule) et demande à tous une symbiose entre délégués et arbitres. Il est important que les délégués communiquent et qu'ils rapportent systématiquement les incidents observés aussi minimes soient ils.

Il précise que la Ligue Méditerranée a une bonne reconnaissance du travail effectué par les membres de District du Var. Il souhaite à tous une bonne saison 2018-2019 et quitte la réunion.

Monsieur ABLARD remercie le vice-président délégué de son intervention. Il remercie également pour leur travail comme délégués Messieurs CATANIA, PLISSON et GUESDON et plus particulièrement ce dernier qui a assuré pendant des années la présidence de la Commission des délégués.

Il ajoute que les participants doivent connaître le règlement des compétitions et maîtriser l'outil informatique. Il indique que la désignation des délégués est faite par lui-même et Madame Nathalie COGGIA, responsable du secrétariat, grâce au logiciel de la F.F.F. Il précise qu'en cas d'erreur il est le seul responsable. Il rappelle quelques consignes : tenue – signalement des indisponibilités le plus tôt possible – Alerte Météo Orange - F.M.I. – vérification du résultat du match sur la F.M.I. - sortie sécurisée – le prévenir en cas de problème grave - envoi des rapports dans les 48 heures et de tout document au secrétariat – vérification des désignations le vendredi soir après 18 h 00.

Plusieurs questions d'ordre général sont posées par des délégués auxquelles il est répondu par les membres de la commission.

Le Président souhaite à tous une excellente saison. L'ordre du jour étant épuisé à 18 h 45 il invite les participants à l'apéritif offert par le District.

Le Président : André ABLARD

Le Secrétaire : Jean-Luc PHILIPPS

La Secrétaire adjointe : Béatrice MONNIER